

## **SIMPLY FORTE : Ce n'est pas simple de se faire rembourser**

Un client de **SIMPLY FORTE**, dont les offres publicitaires se multiplient dans les magazines de programmes télévisés, témoigne (*courrier du 7 novembre 2016*): « *J'ai commandé à **SIMPLY FORTE** une cure confort Cafeform 60 jours b bénéficiant de la garantie satisfait ou remboursé. Résultat : pas un kilo de perdu. J'ai retourné le tout le 13 octobre 2016. À ce jour, aucun remboursement. De plus, personne ne répond à mes messages.* »

L'intervention du Réseau anti-arnaques a permis d'obtenir un remboursement de 89,90 € par virement.

Les informations sur le délai de remboursement ne peuvent que faire sourire :

- « Votre demande de remboursement a bien été enregistrée. Le délai varie entre 2 à 6 semaines à dater de la réception dans nos locaux » (*service clients*);
- « Les remboursements sont opérés au plus vite. Il n'y a pas d'autres délais que ceux de la Poste. » (*Arnaud DALBERGUE, dirigeant de LUXEMBOURG MANAGEMENT INTERNATIONAL exploitant SIMPLY FORTE*).

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

